

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2014 : les achats de voitures de société s'effondrent

En novembre 2014, 9 592 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en diminution de 9,4 % par rapport à novembre 2013. C'est le septième mois consécutif de baisse. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 1,5 %.

Les voitures particulières et commerciales, en recul de 11,8 % dans la région, ont représenté 62 % des ventes du mois de novembre. Cette diminution, deux fois plus élevée que celle du mois d'octobre (- 6,1 %), a principalement touché les flottes d'entreprises (- 23 %). Les achats des particuliers se sont tassés de 4 %.

La majorité des quatorze autres catégories de véhicules a connu un repli des ventes en novembre. La décroissance des marchés des tracteurs routiers, des autobus / autocars et des tracteurs agricoles s'est amplifiée. Seuls cinq segments ont échappé au recul des immatriculations (les remorques légères, les voiturettes, les cyclomoteurs, les camionnettes et les semi-remorques).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 217	1 119	469	913	1 213	5 931
Cyclomoteur	217	89	22	38	115	481
Motocycle	114	61	19	58	53	305
Voiturette	15	17	7	17	22	78
Remorque légère et caravane	103	70	28	61	51	313
VASP léger	27	22	11	11	27	98
Autobus et autocar	5	3	3	1	6	18
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	756	393	86	223	248	1 706
Camion	27	15	10	6	17	75
Tracteur routier	38	38	8	21	50	155
Semi-remorque	39	16	17	7	27	106
Remorque lourde	6	2	-	1	-	9
VASP lourd	4	3	3	2	1	13
Tracteur agricole	44	33	57	23	40	197
Engin agricole (autre que tracteur)	28	28	25	11	15	107
Ensemble	3 640	1 909	765	1 393	1 885	9 592

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

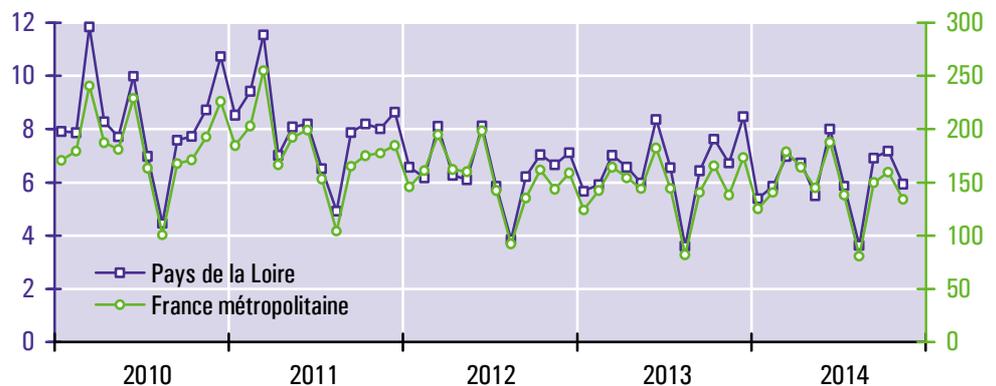
En novembre 2014, 5 931 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 11,8 % par rapport à novembre 2013, nettement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (- 2,7 %).

Comme observé depuis le début de l'année, le marché a été plombé par les achats des personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, associations, ...) qui ont chuté de 23 % en octobre. La baisse a été particulièrement forte en Loire-Atlantique (- 41 % le mois dernier, - 26 % depuis janvier 2014) où sont implantées les principales sociétés de location de véhicules de la région.

Le phénomène est lié à l'augmentation de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation. Au 1^{er} janvier 2014, le prix du cheval fiscal est ainsi passé de 43 à 48 euros (+ 12 %). Cette aggravation de la fiscalité a vraisemblablement incité certains loueurs ligériens de véhicules à immatriculer désormais leurs flottes dans des régions où le coût de la carte grise est plus faible.

Le marché des voitures diesel a de nouveau fortement baissé (- 13,4 % en novembre après - 8,9 % en octobre). Les immatriculations de motorisations essence n'en ont pas tiré profit : elles ont régressé de 9,9 %, soit le plus fort recul depuis décembre 2012. Le segment des motorisations alternatives a, quant à lui, connu des fortunes diverses : les ventes de modèles hybrides ont fléchi de 15 % en novembre tandis que la part de marché des véhicules électriques a atteint son meilleur niveau de l'année.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

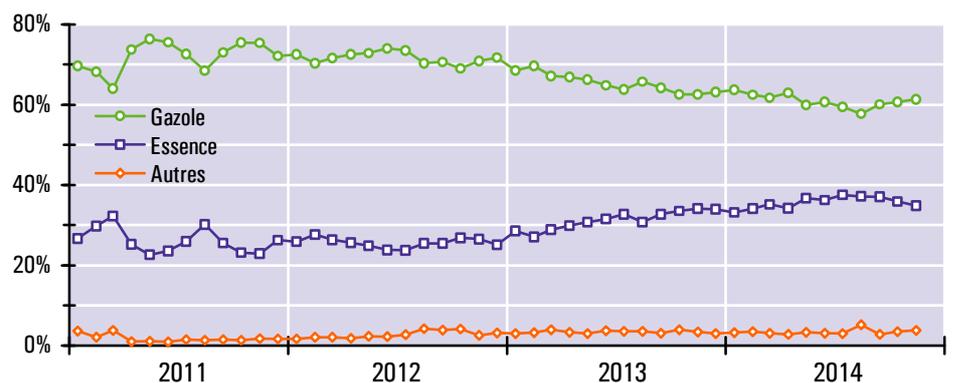
	Novembre 2014			Déc. 2013 à nov. 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 217	37 %	- 24 %	29 741	39 %	- 10 %
Maine-et-Loire (49)	1 119	19 %	+ 2 %	14 174	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	469	8 %	+ 8 %	5 776	8 %	+ 5 %
Sarthe (72)	913	15 %	- 16 %	11 976	16 %	+ 2 %
Vendée (85)	1 213	20 %	+ 1 %	14 825	19 %	+ 6 %
Gazole	3 641	61 %	- 13 %	46 918	61 %	- 9 %
Essence	2 066	35 %	- 10 %	27 109	35 %	+ 14 %
Hybride	175	3 %	- 15 %	2 054	3 %	- 11 %
Electricité	49	0,8 %	+ 133 %	403	0,5 %	+ 31 %
Autres motorisations	0	0,0 %		8	0,0 %	- 74 %
Personnes morales	2 211	37 %	- 23 %	29 727	39 %	- 9 %
Personnes physiques	3 720	63 %	- 4 %	46 765	61 %	+ 5 %
Ensemble	5 931	100 %	- 12 %	76 492	100 %	- 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2014 et celles de novembre 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

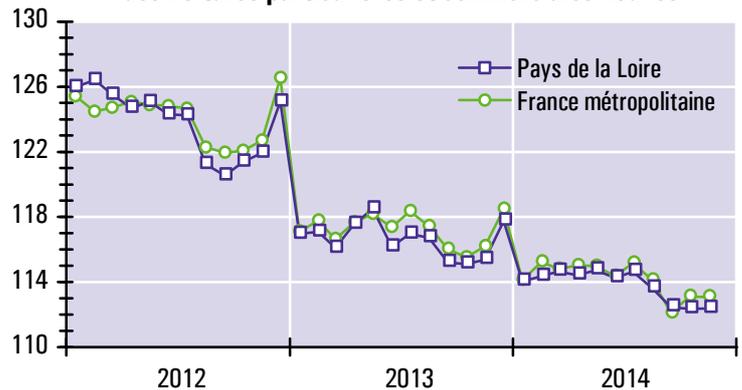


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,4 grammes par km, soit une diminution de 2,6 % par rapport à novembre 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

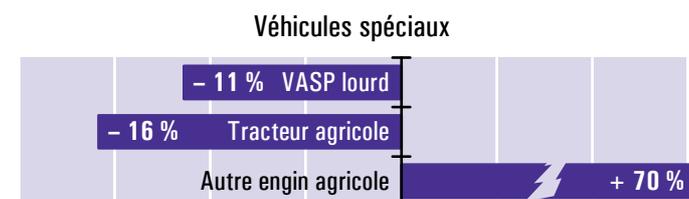
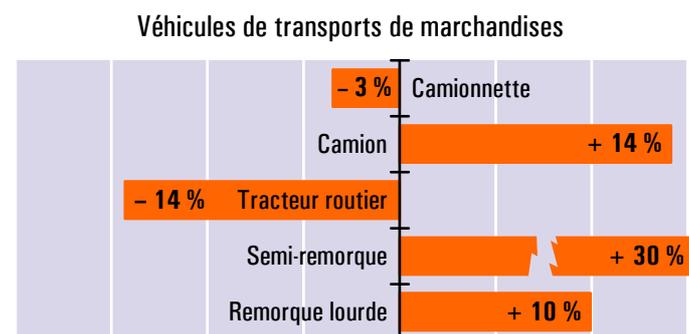
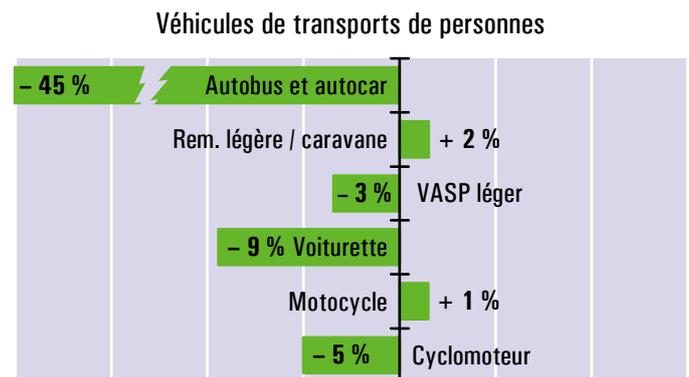
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de novembre ont été moroses. Si les achats de remorques légères et de caravanes ont faiblement progressé, le segment des VASP légers (constitué majoritairement de camping-cars) a amplifié son repli et les immatriculations d'autobus et d'autocars sont demeurées déprimées, enregistrant un 9^{ème} mois consécutif de baisse (- 45 % sur un an).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont de nouveau diminué (- 4 % en novembre après - 21 % en octobre, - 20 % en septembre et - 11 % en août). 82 % d'entre-elles sont des camionnettes ; en cumul annuel, leurs ventes se sont repliées de 3,5 %. La dégradation du marché des tracteurs routiers s'est amplifiée (- 42 % en novembre, - 14 % sur un an).

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la récente modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a connu un onzième mois consécutif de repli (- 25 % en novembre, - 16 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2013 à nov. 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2012 à nov. 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricyles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014